



Compte rendu de la CAPL d'accès à la Hors classe des certifiés

16 septembre 2015

La CAPL d'accès à la Hors Classe pour les professeurs certifiés s'est tenue ce jour mercredi 16 septembre.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- 1-tableau d'avancement à la hors classe
- 2-point de situation sur les stagiaires 2014-2015
- 3-bilan des congés de formation professionnelle 2015-2016

En réponse à la déclaration liminaire du SNES FSU :

Monsieur le vice recteur revient sur les points évoqués par les organisations syndicales dans leurs déclarations liminaires

Le barème :

- l'étude du tableau proposé par le vice rectorat laisse apparaître des problèmes avec le barème voté en CAPL en juin 2015. Trop de points à notre sens sont accordés aux agents exerçant en REP+ / anciennes ZEP

- Les points carrière (cf barème) ne permettent pas de creuser un écart suffisant entre les 11^{ème} puis les 10^{ème} échelon afin de promouvoir – comme le prévoit la circulaire- prioritairement les collègues du 11^{ème} échelon.

Le Vice recteur est d'accord sur ce point, il précise que pour cette CAPL, le barème ne peut être modifié et nous devons donc appliquer celui qui a été voté en juin.

-Les points REP+ : les 20 points du barème ne seront pas discutés pour cette CAPL. Mr le vice recteur conclut sur ce point que certains collègues au 11^{ème} échelon ne partiront pas à la retraite après intégration à la hors classe. Il souligne que les promotions à la hors classe des échelons 10 ou 9 sont plus nombreux en Polynésie du fait de la moyenne d'âge des enseignants moins élevée qu'en métropole. Il affirme que le texte a bien été respecté dans son application en Polynésie française.

Les Rep+ : pour le Vice Recteur, la réduction du service d'enseignement sert bel et bien à la formation et à la concertation entre 1^{er} et second degré.

-Les IMP : les disparités constatées dans l'attribution aux établissements et la répartition entre les collègues ne peuvent être discutées par le vice recteur car cela reste de la compétence de la ministre de l'éducation locale. Il concède que l'éloignement de la Polynésie Française et le retard d'application de la convention sur les IMP compliquent les opérations.

Mme TARDE précise que les documents ayant servi de base de travail sont :

-la base EPP41 de Polynésie

-la EPP 29^{ème} base

-le BO n° 6 du 5 février 2015 portant en annexe la liste des établissements REP+ au niveau national.

Elle précise que le nombre de promus sera de 37 mais qu'il n'y aura pas de reliquat pour l'année prochaine (7% de 522= 36.54)

Il sera considéré que les collègues ayant travaillé en ZEP avant 2014 auront les 20 points REP+ prévus par le barème. Nous signalons cependant que si cette disposition particulière est prise, elle n'est pas respectée pour tous les collègues MAD ayant fait plus de 4 ans de ZEP en métropole ou dans un DOM. Mme TARDE propose alors de revoir ces cas particuliers et explique l'erreur par la concaténation des bases EPP41 et EPP29ème base. Le SNES soulève le fait que certains collègues ayant fait de la ZEP (hors Polynésie) dans leur carrière n'ont pas bénéficié des 20 points du barème. M. le vice recteur répond que ce problème sera réglé au cas par cas mais ne justifie pas la remise en cause du barème.

L'ensemble des organisations syndicales demande, avant que ne soit traité l'ordre du jour la révision du barème de promotion à la hors classe lors d'un GT ultérieur afin de préparer la CAPL de promotion à la hors classe 2016.

A ce titre, Mr le vice recteur salue le degré d'implication des organisations syndicales.

1-tableau d'avancement à la hors classe

37 agents sont promus à la hors classe des certifiés

19 échelon 11 (51,35 % des promus)

13 échelon 10 (37,83% des promus)

4 échelon 9 (10,81 % des promus)

Le SNES signale le cas de deux collègues ayant enseigné dans des établissements anciennement ZEP devenus REP+ et devant bénéficier des 20 points prévus par la barème. Mme Tarde explique ces « oublis » par le fait que la base EPP41 de Polynésie n'est pas encore à jour et que la base de I-Prof n'est pas accessible pour le moment. Elle est tout à fait d'accord pour prendre en compte les remarques mais aux OS de fournir les justificatifs pour leur permettre aussi de se mettre à jour.

Nous sommes également revenus sur le cas des collègues proches de la retraite, dont la carrière a été exemplaire et qui même au 11^{ème} échelon se retrouvent loin de la barre des promus arrêtée à 153 ou encore qui n'ont pu atteindre le 11^{ème} échelon au vu de l'exercice dans une discipline peu voire pas inspectée en Polynésie Française. Si pour ce dernier cas le vice rectorat accepte la promotion hors barème, pour d'autres au 11^{ème}, très proches de la retraite et même avec obtention des palmes académiques, la promotion est refusée. Le Vice recteur propose une visite de l'inspection : les collègues n'ayant qu'un avis favorable du corps d'inspection.

Force est de constater que le barème appliqué en CAPL nous place loin de la barre nationale des 11^{ème} échelon promus fixée à environ 80%, avec seulement 51%

Nous constatons aussi une forte promotion des échelons 9 dont la vitesse d'avancement restera identique à celle de la classe normale, puisqu'à indice égal.

2-La situation sur les stagiaires 2014-2015

-3 renouvellement de stage : 2 en histoire géo et 1 en mathématiques

-2 prolongation de stage : 1 en Lettres Modernes et 1 en SVT

-1 refus de titularisation définitif en Lettres Modernes

3-Bilan des congés de formation professionnelle 2015-2016

Mme Tarde confirme la liste qui a été proposée à la CCP de mai 2015

L'ensemble des congés de formation correspond à 3,94 ETP soit 47 mois de congé.

4-Questions diverses

-Le calendrier sera transmis ultérieurement par la DRH, la prochaine CAPL devant se situer vers début décembre pour l'avancement d'échelon. Une CAP disciplinaire est prévue pour fin novembre

Le SNES signale son inquiétude quant à la démission précipitée de la directrice de la DGEE et les conséquences que cela pourrait avoir sur le traitement des dossiers.

Les élus du SNES FSU

Aissi Erick, Jean Luc Baptiste, Sébastien Bonnetat, Carnet Christelle, Chaussy Anau Dominique, Vaiana Hervé Mescheri, Isabelle Liseng, Tehea Lussan, Benoît Pigret, Teaviu Teheiura